

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



# CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD)

## EN OCCITANIE

### Bilan d'activité 2022

Novembre 2023

● **Site MONTPELLIER**  
135 allée Sacha Guitry  
BP 35567  
34072 Montpellier cedex 03  
04 67 69 25 03

● **Site TOULOUSE**  
Faculté de Médecine  
37 allées Jules Guesde  
31000 Toulouse  
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET





# CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD) EN OCCITANIE

**Bilan d'activité 2022**

Novembre 2023

**Myriam ASTORG** (CREAI-ORS Occitanie)

*Ont également collaboré à ce travail :*  
*Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)*  
*Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)*

**Citation suggérée :** Astorg M., Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues en Occitanie. Activité 2022. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, Nov 2023, 26 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1/ INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2/ MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>3</b>
<b>3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>4</b>
Les structures en Occitanie .....	4
Financement des structures.....	5
Personnel des structures .....	6
Les modalités et les lieux d'intervention .....	8
<b>4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE</b> .....	<b>11</b>
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts .....	11
Les structures selon la taille de la file active.....	14
Les interventions et actes réalisés .....	14
Mise à disposition de matériel de prévention .....	15
Médiation Sociale .....	17
<b>5/ SYNTHÈSE</b> .....	<b>18</b>
<b>6/ ANNEXES</b> .....	<b>19</b>
Textes réglementaires.....	19
Liste des tableaux, graphes et cartes.....	20



## 1/ INTRODUCTION

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État.

Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence régionale de santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD<sup>1,2</sup>.

---

<sup>1</sup> ENa-CAARUD (Enquête nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues.

<sup>2</sup> Cadet-Tairou (A.), Janssen (E.), Guilbaud (F.), Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2019, Tendances n° 142, OFDT, 4p., Décembre 2019.

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse annuelle des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007, la dernière datant de 2019<sup>3</sup>.

En Occitanie, le CREAI-ORS réalise cette synthèse des données des rapports d'activité depuis 2015 en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.

Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

Pour être le plus proche des bilans précédents, l'analyse des données de 2022 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie, comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) versus l'activité des CAARUD implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants, en précisant systématiquement les données manquantes.

Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de population sur le territoire régional, les CAARUD qui y sont implantés ont de ce fait des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente tout d'abord l'organisation générale des CAARUD (moyens et modes de fonctionnement) et ensuite leur activité (files actives, services et prestations).

---

<sup>3</sup> Diaz Gomez C, Les CAARUD en 2018 – Analyse des rapports d'activité annuels standardisés (ASA-CAARUD), OFDT, 48p., Décembre 2019



## 2/ MÉTHODOLOGIE

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresses postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (boîtes de nuit, discothèques, teknivals, festivals, concerts...).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, dans ce rapport sont présentées les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination...) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Une question porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour permettre l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. Un volet, plus qualitatif, participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Il s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usage et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers. Enfin, une dernière question porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Le formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, le CREAI-ORS Occitanie a analysé la base de données, fournie par l'ARS Occitanie, regroupant les **données des rapports d'activité de 2022**.

### 3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT

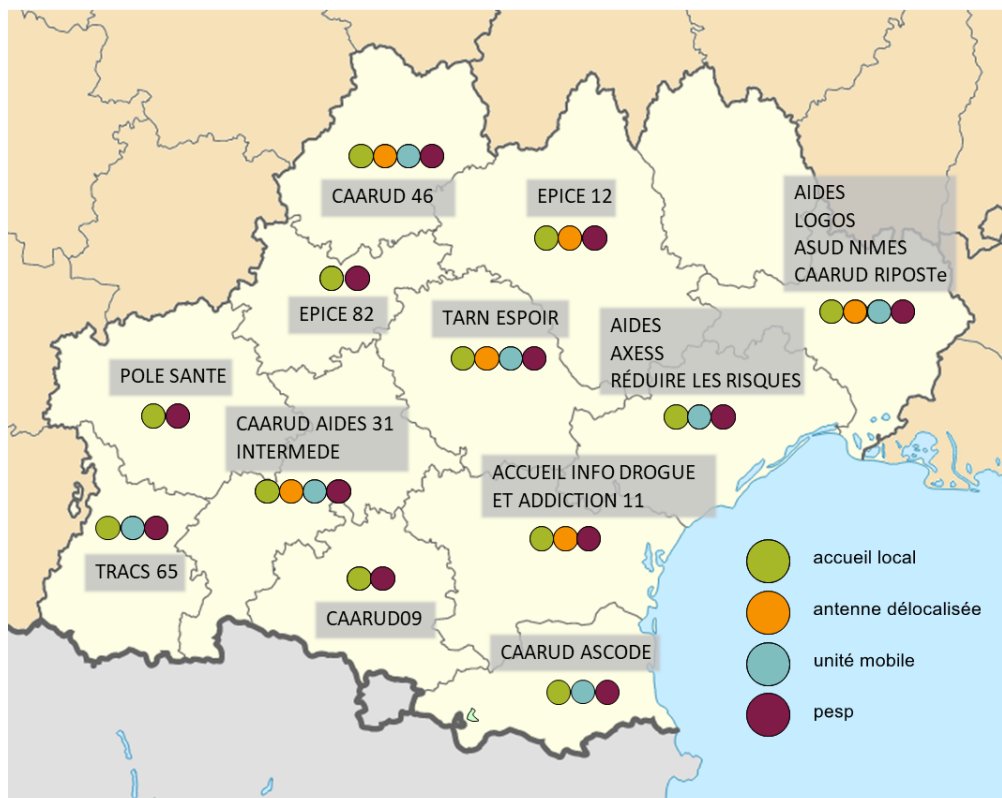
#### Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont implantés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège, dans l'Aude, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn ainsi que dans le Tarn-et-Garonne ;
- 4 établissements dans le Gard ;
- 2 établissements en Haute-Garonne ;
- 3 établissements dans l'Hérault.

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18).

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention en 2022



Source : ARS – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Pour l'activité de 2022, quatre CAARUD n'ont pas rempli (ou que partiellement) le rapport d'activité (« APSA Logos » à Nîmes, « SOS Solidarité » à Montpellier, le CAARUD 46 et « Épice » à Montauban).

**Ce bilan ne portera que sur 14 des 18 CAARUD de la région. Les effectifs ne seront pas comparables à ceux des bilans des années précédentes qui avaient des données pour les rapports d'activité des 18 CAARUD de la région (excepté en 2021 avec 17 CAARUD) ; seules les répartitions (en %) observées en 2022 pourront être comparées, mais avec toutefois beaucoup de prudence.**

## Financement des structures

Les structures sont financées par le fonds de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (Ondam) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (article L314-3-3). Les fonds servent principalement à la rémunération des personnels non bénévoles, à la location des équipements et infrastructures et à l'achat du matériel pédagogique et de réduction des risques.

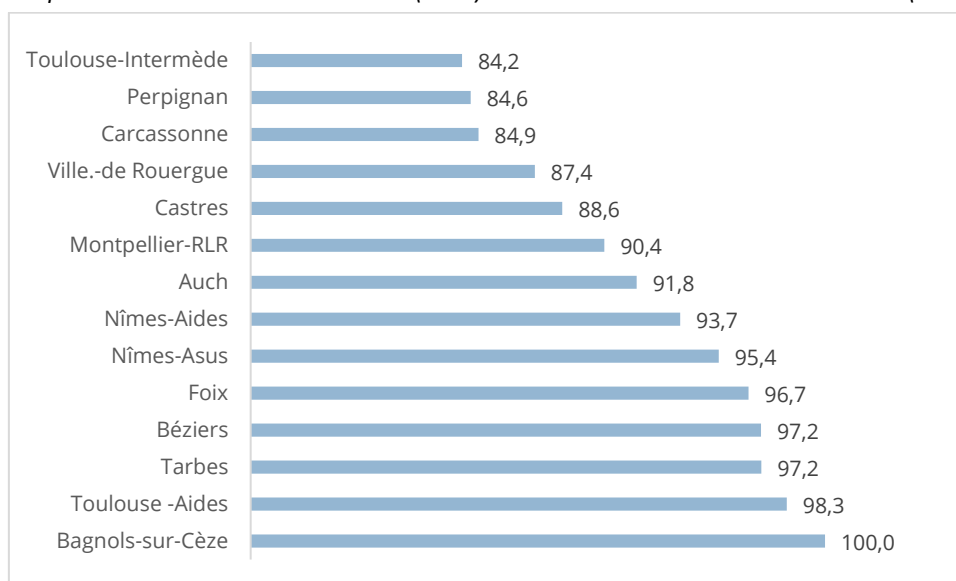
En 2022, sur la base des éléments fournis, la dotation globale en Occitanie est estimée à un minimum de 6 679 360 euros (contre 6 696 085 euros pour ces mêmes structures en 2021) dont 4 136 540 euros (62 %) pour six centres des quatre grandes villes de la région et 2 542 820 euros (38 %) pour huit centres des villes de moins de 100 000 habitants.

Les CAARUD qui ont renseigné la question en 2022 reçoivent en moyenne une dotation Ondam de 477 097 euros, la médiane étant d'environ 312 830 euros.

Les dotations les plus élevées (500 000 euros ou plus) concernent cinq centres situés dans une des villes de plus de 100 000 habitants d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) mais concernent également un centre situé dans la ville moyenne de Carcassonne (570 520 euros en 2022), centre qui intervient également dans la ville de Narbonne.

De manière globale, la dotation Ondam représente **autour de 90 % des recettes des CAARUD**.

Graph 1. Part de la dotation Ondam (en %) dans les recettes des CAARUD en 2022 (n=14)



\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Selon les CAARUD, la part de la dotation Ondam dans les recettes varie de 84 % pour le CAARUD Intermède de Toulouse à 100 % pour celui de Bagnols-sur-Cèze. Elle dépasse 91 % dans 8 des 14 CAARUD dont on dispose des données.

Rapportée à la file active des structures, on obtient une dotation globale de **992 euros en moyenne par usager** pour ces 14 CAARUD.

Tableau 1. Dotation annuelle, file active et dotation moyenne par patient dans les CAARUD d'Occitanie en 2022 (n=14)

CAARUD	Dotation Ondam (en euros)	File active	Dotation moyenne par usager (en euros)
Foix	203 672	129	1 579
Carcassonne	570 521	377	1 513
Villefranche de Rouergue	270 509	404	670
Bagnols-sur-Cèze	329 942	198	1 666
Nîmes-Aides	256 289	160	1 602
Nîmes-Asus	263 966	204	1 294
Toulouse -Aides	615 945	257	2 397
Toulouse-Intermède	884 950	1 765	501
Auch	249 124	153	1 628
Montpellier-RLR	768 733	1 198	642
Béziers	389 184	104	3 742
Tarbes	236 156	166	1 423
Perpignan	1 346 655	1 190	1 132
Castres	293 714	426	689
<b>Ensemble*</b>	<b>6 679 360</b>	<b>6 731</b>	<b>992</b>

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Selon les CAARUD, la dotation moyenne par usager varie très fortement selon les dispositifs : elle est inférieure à 700 euros dans quatre dispositifs (Toulouse Intermède, Montpellier RLR, Villefranche-de-Rouergue et Castres), comprise entre 1 100 et 1 700 euros dans huit CAARUD, et supérieure à 2 000 euros pour le CAARUD Aides de Toulouse (2 397 euros) ainsi que celui de Béziers (3 742 euros).

## Personnel des structures

En 2022, un minimum de **103,6 équivalents temps plein (ETP)** a été répertorié dans les dispositifs (14/18) en dehors des personnels bénévoles, soit une moyenne de 7,4 ETP par dispositif.

Comme pour les années précédentes, le nombre moyen d'ETP est plus important dans les CAARUD dotés d'au moins 500 000 euros : leur nombre moyen d'ETP est de 11,3 en 2022.

Pour les CAARUD dont la dotation Ondam est inférieure à 500 000 euros, le nombre moyen d'ETP est nettement plus faible (4,5).

Tableau 2. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD d'Occitanie selon les catégories professionnelles en 2022 (n=14)

Fonction	CAARUD concernés (n=14)*	Nb total d'ETP	% ETP
<b>Cadres et personnels administratifs</b>		<b>18,1</b>	<b>17,4</b>
Direction/Chef de service/Coordinateur	13	9,7	9,4
Secrétariat	13	8,3	8,0
<b>Personnels sanitaires</b>		<b>11,9</b>	<b>11,5</b>
Médecin	1	0,6	0,6
Infirmier	11	10,0	9,7
Psychologue	5	1,3	1,3
<b>Personnels socio-éducatifs</b>		<b>62,3</b>	<b>60,1</b>
Éducateur	11	38,0	36,7
Animateur	5	18,4	17,7
Assistant de service social	5	5,9	5,7
<b>Autres</b>		<b>11,4</b>	<b>11,0</b>
Autres emplois	6	7,5	7,24
Personnel logistique (entretien)	7	3,9	3,7
Stagiaire	0	0,0	0,0
<b>Total</b>		<b>103,6</b>	<b>100,0</b>

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Avec un minimum de 62 ETP, **le personnel socio-éducatif** est, comme les années précédentes, le groupe de professionnels le plus important : il représente près de 60 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD d'Occitanie en 2022. Plus de la moitié de ces intervenants sont des éducateurs spécialisés (38 ETP) et ils représentent plus d'un tiers de l'ensemble des professionnels (37 %). Comme les années précédentes, les 18,4 ETP d'animateurs interviennent majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels) à Toulouse, Nîmes et Béziers, mais également dans le CAARUD Réduire les risques de Montpellier (5,7 ETP).

Avec 11,9 ETP au minimum, **le personnel sanitaire** représente près de 12 % de l'ensemble des professionnels intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Un seul des 14 CAARUD dispose d'un temps de médecin (0,6 ETP). Le personnel infirmier est présent dans une majorité des structures (11/14) et correspond à une somme de 10 ETP, soit 10 % de l'ensemble des personnes intervenant dans ces CAARUD en 2022.

Par ailleurs, un minimum de 3,8 ETP de bénévoles/volontaires sont intervenus dans les structures, essentiellement à Montpellier (3,25 ETP) et à Nîmes (0,5 ETP).

## Les modalités et les lieux d'intervention

Tableau 3. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2022\* et % en 2021 et 2020

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés (n=14)	% 2022 (n=14)	% 2021 (n=17)	% 2020 (n=18)
<b>Lieux d'accueil</b>				
Accueil fixe	14	100 %	100%	100%
Permanence/Antenne	7	50 %	44%	56%
Unité mobile	7	50 %	44%	50%
<b>Interventions extérieures</b>				
Équipe de rue	14	100 %	100%	100%
Intervention en squat	11	79 %	94%	83%
Intervention en prison	5	36 %	24%	44%
<b>Actions en milieu festif</b>				
Interventions régulières (discothèques...)	1	7 %	12%	6%
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	11	79 %	77%	89%
<b>PES en pharmacie</b>	12	86 %	88%	89%

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les CAARUD développent des interventions « d'aller vers » les populations concernées.

Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent de manière différente selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l'action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent prendre des formes différentes, allant de l'accueil en unité mobile aux interventions dans la rue, dans les squats ou en prison, en passant par des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP) ou par la mise en place d'actions en milieu festif.

En 2022, les 14 dispositifs ont un lieu d'accueil fixe. Ensuite, selon les configurations locales, des stratégies de maillage territorial combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unités mobiles. Soulignons que les unités mobiles sont présentes au sein d'au minimum 7 des CAARUD de la région en 2022 et dans au minimum 7 départements ; elles peuvent circuler au sein d'une ville ou sur l'ensemble du département.

Les 14 dispositifs réalisent des actions auprès des publics de la rue et près de 8 sur 10 se déplacent dans les squats. Plus d'un tiers des CAARUD (36 %) intervient en prison.

En 2022 comme les années précédentes, une petite part des CAARUD intervient régulièrement dans des lieux festifs comme les discothèques (7 %) et une majorité intervient de façon ponctuelle lors de teknivals, festivals ou concerts (79 %).

Comme les années précédentes, la grande majorité des CAARUD (12/14) anime des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

- **Accueil des usagers (hors actions en milieu festif)**

Tableau 4. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD en 2022

Types d'intervention	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure *		
	Occitanie* (14 CAARUD)	4 grandes villes (6 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (8 CAARUD)
Lieux d'accueil fixes (13/14)	<b>4,0 j</b>	4,5 j	3,6 j
Unités mobiles (7/14)	<b>0,8 j</b>	1,0 j	0,7 j
Interventions extérieures (14/14)	<b>1,7 j</b>	1,9 j	1,6 j
<b>Toutes actions confondues</b>	<b>6,5 j</b>	<b>7,4 j</b>	<b>5,8 j</b>

Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, le nombre de jours d'activité est de 6,5 jours en moyenne par semaine dans ces 14 dispositifs d'Occitanie. Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d'unité mobile et les actions « d'aller-vers ».

En lien avec des files actives et des moyens alloués plus importants, le nombre moyen de jours d'activité est plus important dans les six dispositifs des grandes villes d'Occitanie (7,4 jours) que dans les huit villes de moins de 100 000 habitants (5,8 jours). Cette différence s'observe plus particulièrement pour le nombre de jours d'ouverture des lieux d'accueil fixes (4,5 jours vs 3,6 jours) ; le temps consacré par les unités mobiles est également plus important dans les CAARUD des grandes villes (1,0 jour vs 0,7 jour) comme celui consacré aux interventions extérieures qui est de 1,9 jour par semaine en moyenne dans les dispositifs des grandes villes, légèrement plus élevé que dans les dispositifs des plus petites villes (1,6 jour en moyenne).

Tableau 5. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie en 2022

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	% (n=14*)
Espace d'accueil et de repos	14	100
Mise à disposition de boissons et de nourriture	11	79
Mise à disposition téléphone et Internet	14	100
Espace laverie	9	64
Espace sanitaire (douche)	14	100
Casiers, consignes pour effets personnels	5	36

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En termes de services, ces 14 CAARUD mettent à disposition un espace d'accueil et de repos, un accès au téléphone et à Internet, ainsi qu'un espace sanitaire avec douche.

Près de 8 dispositifs sur 10 proposent de la nourriture et des boissons (11/14) et un espace laverie est disponible dans 2/3 des CAARUD (9/14).

Seulement 5 dispositifs (36 %) disposent de casiers ou de consignes pour déposer les effets personnels.

Comme les années précédentes et selon les dispositifs, d'autres services ont été mis à disposition en 2022 dans certains CAARUD :

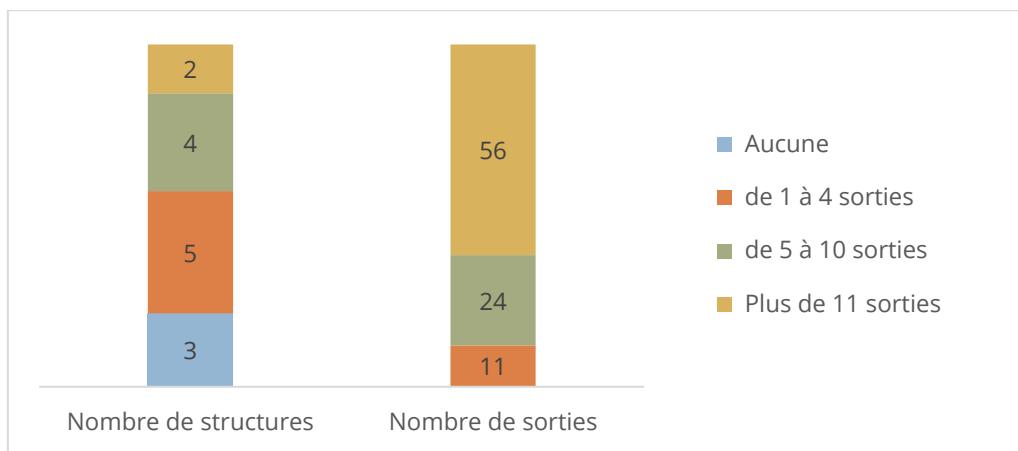
- Accueil des enfants (1)
- Ateliers santé (1)
- Soins infirmiers (1)
- Distribution de produits d'hygiène et de soins (1)
- Ateliers culturels (2)
- Espace documentation (1)
- Accueil des animaux (3)
- Borne pour recharger les portables (1)
- Atelier vélo (1)

### ● Actions en milieu festif

En 2022, 11 des 14 CAARUD déclarent des actions ponctuelles au sein des milieux festifs, dont 1 déclare également effectuer des actions régulières ; trois dispositifs déclarent n'avoir réalisé aucune action en milieu festif pendant l'année.

Les dispositifs intervenant en milieu festif ont déclaré un total de **91 sorties en 2022**

Graph 2. Répartition des 14 dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2022 et nombre de sorties correspondantes



\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ainsi, les 91 sorties en milieu festif ont été réalisées par 11 CAARUD, 3 dispositifs n'ayant déclaré aucune sortie en 2022.

Plus de la moitié des sorties (56) ont été réalisées par 2 CAARUD : 28 par celui de Castres et 28 par celui de Toulouse – Intermède. Ce dernier est le seul des 14 CAARUD qui a déclaré intervenir de façon régulière dans les lieux festifs comme les discothèques.

Pour les autres CAARUD qui déclarent des actions ponctuelles, les nombres de sorties ont été relativement faibles, variant de 1 sortie dans l'année (à Foix et à Nîmes-Aides) à 8 sorties dans l'année (à Villefranche-de-Rouergue).



## 4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE

### Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes s'étant rendues dans le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antenne et unité mobile) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanence). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échange de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services des CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons est inévitable.

**En 2022, on ne dispose de la file active que de 14 des 18 CAARUD de la région, soit 6 731 personnes. Il s'agit donc du nombre minimal d'utilisateurs vus au moins une fois dans les CAARUD de la région.**

Tableau 6. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation de 14 des 18 CAARUD d'Occitanie en 2022\*

Répartition en %	Local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence	Total
4 grandes villes d'Occitanie (n= 4 774 personnes)	71	7	17	1	0	4	100
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n= 1 957 personnes)	54	13	16	1	2	14	100
<b>Ensemble (n= 6731) des 14 CAARUD*</b>	<b>66</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>100</b>

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, parmi les 14 dispositifs dont on dispose des données, la répartition globale des personnes accueillies selon la modalité d'intervention est relativement proche de celle observée les années précédentes : les trois quarts des personnes en contact avec un des CAARUD de la région le sont au sein des locaux et antennes fixes ; ensuite, 17 % des personnes sont des usagers de la rue ; 9 % des personnes ont été en contact avec les unités mobiles ; 7 % sont accueillies dans les permanences et enfin de faibles parts ont été rencontrées dans des squats (1 %) ou en prison (1 %).

Cette répartition varie toutefois fortement en fonction de la taille des villes dans lesquelles sont implantés les CAARUD.

Les 6 CAARUD des grandes villes de la région accueillent plus de 4 770 personnes, soit 71 % de la file active totale (14 des 18 CAARUD).

En 2022 comme les années précédentes, leurs modalités d'accueil varient sensiblement de celles des 6 autres dispositifs implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux : dans les dispositifs des grandes villes, l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes y est nettement plus fréquent que dans les 6 autres dispositifs (71 % vs

54 %) alors que l'accueil dans les permanences y est trois fois moins fréquent (14 % vs 4 %), comme celui des unités mobiles, quasiment deux fois moins fréquent (13 % vs 7 %).

Cependant, la part de la file active rencontrée dans le rue est relativement proche, quel que soit le lieu d'implantation : 17 % de la file active dans ceux des grandes villes et de 16 % dans les autres.

Tableau 7. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2022\*

Territoire	File active local et antenne	
	Effectif	%
4 grandes villes d'Occitanie (6 CAARUD)	3 381	76
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (8 CAARUD)	1 064	24
<b>Occitanie (14 CAARUD)*</b>	<b>4 457</b>	<b>100</b>

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

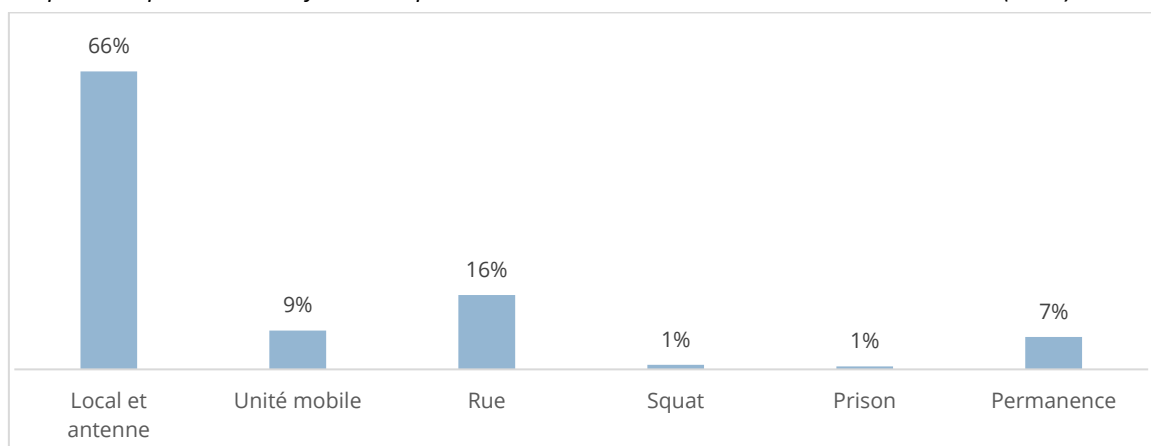
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, la file active estimée à l'accueil, dans les locaux et antennes des 14 structures d'Occitanie dont on dispose des données, est de près de 4 500 personnes dont 76 % ont été reçues au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région.

Cette part n'est pas comparable à celles observées les années précédentes puisque le nombre de dispositifs est plus faible et donc celui de la file active.

Ainsi en 2022, la répartition globale de la file active selon les différentes modalités d'intervention des 14 CAARUD est illustrée dans le graphe ci-dessous.

Graphe 3. Répartition de la file active par modalité d'intervention dans les CAARUD en 2022 (n=14)



\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022 les deux tiers des personnes ont été rencontrées dans les locaux fixes ou les antennes des CAARUD. C'est ensuite dans la rue que la part des personnes rencontrées est la plus importante (16 %) suivie de celle des unités mobiles (9 %) et des permanences (7 %).

Tableau 8. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2022\*

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
4 grands pôles urbains (n= 3 702 personnes)	894	24	1 186	32
Villes moyennes (n= 1 3523 personnes)	361	27	592	45
<b>Occitanie (n= 5 025 personnes)</b>	<b>1 255</b>	<b>25</b>	<b>1 778</b>	<b>35</b>

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

**La part des femmes** représente un quart de l'ensemble des personnes reçues dans les locaux/antennes et unités mobiles (25 %) en 2022.

Elle est plus importante dans les CAARUD des villes moyennes où les femmes représentent 27 % de personnes accueillies contre 24 % dans les dispositifs des grands pôles.

**Les 1 778 nouveaux contacts** représentent 35 % de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles en 2022. La part des nouveaux contacts dans la file active est proportionnellement plus élevée dans les CAARUD des villes moyennes (45 %) que dans ceux des grands pôles urbains (32 %).

Tableau 9. Nombre moyen de passages par usager dans la file active au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie, en 2022\*

Accueils fixes	File active	Passages	Nombre moyen de passages
4 grands pôles urbains (n=6 CAARUD)	3 381	45 954	13,6
Villes moyennes (n=8 CAARUD)	1 064	14 919	14,0
<b>Occitanie (n=14 CAARUD*)</b>	<b>4 445</b>	<b>60 873</b>	<b>13,7</b>

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

**La fréquence des contacts** est mesurée à partir de la file active et du nombre de passages dans les dispositifs. Ainsi en 2022, le nombre moyen de passages par personne accueillie au sein des locaux principaux et antennes de la région est de 13,7 (part relativement proche de celles observées les années précédentes). Toutefois, la fréquence des contacts avec les usagers varie fortement selon les dispositifs de la région : de 4 à 36 passages annuels en moyenne par usager.

Calculé en fonction de la taille des villes où sont implantés les dispositifs, le nombre moyen de passages par usager varie peu entre celui des dispositifs implantés au sein des 4 grandes villes d'Occitanie (13,6 passages en moyenne dans l'année) et celui des CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants (14,0 passages en moyenne).

## Les structures selon la taille de la file active

Tableau 10. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2022\*

Taille de la file active	Nombre de CAARUD concernés	Part dans la file active totale des CAARUD (%)
Moins de 100	0	0
100 à 200	6	43
200 à 500	5	36
500 à 1 000	0	0
1 000 à 2 000	3	21
<b>Toute taille</b>	<b>14*</b>	<b>100</b>

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, la taille des files actives totales varie de 104 à 1 756 usagers par an pour les 14 CAARUD dont on a l'effectif. Dans plus des trois quarts des centres (11/16), la file active compte entre 100 et 500 usagers par an. Sur l'ensemble des dispositifs, la file active moyenne est de 481 usagers et dans la moitié des dispositifs, elle ne dépasse pas 210 usagers par an.

Les trois centres qui déclarent les files actives les plus importantes sont implantés dans les grandes villes d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) et reçoivent les deux tiers des personnes reçues dans les 14 CAARUD de la région dont on a l'effectif de la file active de 2022 ; ils ont une file active moyenne de 1 384 usagers par an contre 234 pour les autres CAARUD de la région (11/14).

Deux typologies d'actions des CAARUD se dessinent du fait de contraintes très différentes de mise en place de l'action : une première concerne les dispositifs situés dans les 4 villes de la région de plus de 100 000 habitants permettant d'accueillir un grand nombre de personnes ; la seconde concerne les CAARUD situés dans les autres territoires d'Occitanie et consiste à développer des stratégies d'« aller vers » afin de couvrir un territoire plus souvent élargi au département.

## Les interventions et actes réalisés

Réalisées dans chaque CAARUD, les modalités d'intervention auprès des publics s'articulent autour de trois grands axes : l'entretien individuel, l'orientation et l'accompagnement physique. En 2022 comme les années précédentes, tous les CAARUD dont on dispose des données (14/14) déclarent effectuer des entretiens individuels, réaliser des visites (à domicile, à l'hôpital...), avoir mis en place des ateliers ainsi que des séances d'orientation.

La moitié des établissements (7/14) développe des actions de groupes d'entraide, d'auto-support et de santé communautaire.

Par ailleurs, quatre dispositifs ont déclaré d'autres interventions comme des actions d'aller-vers, des permanences extérieures... ; un dispositif a aussi déclaré aider à l'insertion professionnelle à travers les activités TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) ; un autre a également déclaré un accompagnement spécifique pour les femmes ainsi que des permanences festives.

Tableau 11. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD\* en Occitanie en 2022, % en 2021 et 2020

Type d'actes	Effectif	% 2022	% 2021	% 2020
Accueil/refuge/lien social	69 211	41	46	44
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité <sup>(1)</sup>	43 421	26	25	23
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	23 187	14	8	12
Soins	14 937	9	10	11
Dépistage et vaccination (VIH, IST, hépatites...)	2 899	2	1	1
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien	10 626	6	7	7
Logement	3 362	2	2	2
Formation et emploi	993	1	1	1
<b>Total (n=14 CAARUD)</b>	<b>168 636</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> mode de consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, les prestations réalisées auprès des personnes sont globalement de cinq types :

- Accueil, refuge et lien social : 41 %
- Actes de réduction des risques : 26 %
- Actes d'hygiène : 14 %
- Actes de soins et de dépistage : 11 %
- Démarches d'accès aux droits : 6 %

En 2022 comme pour les années précédentes, la répartition des actes réalisés dans les CAARUD fait apparaître que l'aspect social de l'accueil est la principale action réalisée auprès des publics reçus en Occitanie, combinée à une action de réduction des risques dont la part est également importante.

Toutefois, la réduction des risques et des dommages (RdRD), principale mission des CAARUD, ne représente qu'un quart des actes effectués en 2022.

## Mise à disposition de matériel de prévention

L'activité de RdRD des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou en « chassant le dragon ») dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou de thrombose veineuse lors de l'injection.

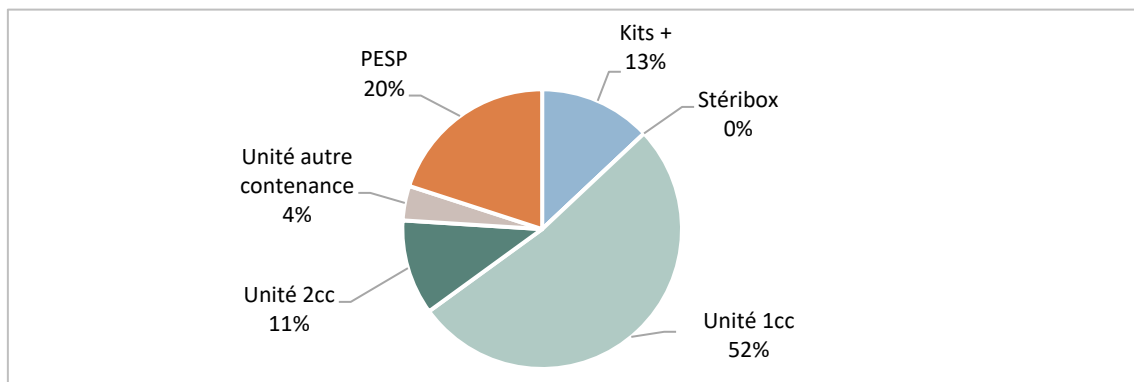
**En 2022, un minimum de 1 153 660 seringues a été distribué** du fait de l'action des 14 CAARUD de la région dont on dispose des données.

Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (67 % de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Stéribox2© ou Kit+)<sup>4</sup> qui représente 13 % de la distribution ; enfin, 20 % des seringues ont été distribuées grâce au programme d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

<sup>4</sup> Les kits d'injection Steribox2© ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 tampons alcoolisés, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euro) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates

Classiquement, un usager de drogue par voie intraveineuse (UDVI) peut consommer de 300 à 1 100 seringues par an. Ainsi, les 1 480 930 seringues distribuées par les 14 CAARUD couvriraient les besoins de 1 050 à 3 850 usagers en 2022.

Graph 4. Répartition des seringues fournies par les 14 CAARUD\* selon le mode de distribution en 2022



\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

**Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2022 est estimé à 674 000, équivalant à 58 % du volume des seringues distribuées.**

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 12. Matériels de prévention diffusés par les 14 des 18 CAARUD

Matériels de prévention diffusés	2022 n=14	2021 n=16
File active	6 731	7 244
<b>Matériel d'injection</b>		
Seringues <sup>(1)</sup>	1 126 573	1 450 187
Cupules stériles	450 044	583 989
Filtres stériles	327 732	384 180
Eau (fioles 5 ml)	516 580	665 153
Tampons alcoolisés	451 744	661 246
<b>Matériel sniff</b>		
Roule ta paille	44 230	64 816
Sérum physiologique	31 478	38 518
<b>Matériel pour inhalation de crack</b>		
Doseurs	63 794	60 160
Embouts	29 223	26 178
Autre matériel pour usage de crack	106 918	96 188
<b>Matériel pour prévention IST</b>		
Préservatifs masculins	74 621	68 229
Préservatifs féminins	2 438	2 078
Gels lubrifiants	28 296	25 111
<b>Autres matériels de prévention</b>		
Éthylotests	7 079	3 688
Brochures, flyers	17 799	9 108

<sup>(1)</sup> hors seringues des kits distribués par les automates

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les effectifs des différents matériels de prévention diffusés par les 14 CAARUD dont on dispose des données en 2022 ne sont pas directement comparables avec les effectifs des années précédentes où l'ensemble des CAARUD avait renseigné l'information (18/18).

**Cependant, lorsque l'effectif d'un matériel de prévention distribué par les CAARUD est plus élevé en 2022 qu'en 2021, alors que la file active de 2022 est plus faible de 7 % que celle de 2021, on peut parler d'une réelle augmentation :**

c'est le cas pour l'ensemble des matériels pour inhalation de crack comme les doseurs, les embouts et autres matériels pour usage de crack dont la distribution a globalement augmenté de 10 % ; c'est également le cas pour l'ensemble des matériels pour la prévention des infections sexuellement transmissibles, distribués en plus grand nombre en 2022, comme les préservatifs masculins (+9 %), les préservatifs féminins (+17 %) ainsi que les gels lubrifiants (+13 %).

De plus, on note une distribution d'éthylotests quasiment deux fois plus élevée en 2022 (+92 %).

Par ailleurs, un approfondissement serait nécessaire pour identifier si les besoins des usagers sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

## Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s'y intégrer. Cette tâche est d'autant plus difficile que l'accueil d'usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains<sup>5</sup>.

Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

Tableau 13. Activités de médiation sociale des CAARUD d'Occitanie en 2022\*

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD (n=14)
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	13
Police	10
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens...)	13
Riverains	12

\* 4 CAARUD n'ont pas rempli le RA de 2022

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La quasi-totalité des centres (13/14) ont rencontré les autorités locales et sont intervenus auprès des médecins et pharmaciens (13/14) et agissent auprès des riverains en 2022 (12/14) ; la grande majorité des dispositifs ont eu des échanges avec la police (10/14).

<sup>5</sup> Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

## 5/ SYNTHÈSE

En 2022, la région compte toujours 18 structures du dispositif CAARUD réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue. 8 CAARUD sont implantés dans les quatre grandes villes d'Occitanie de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 dans des villes de moins de 100 000 habitants.

**Seuls 14 CAARUD de la région ont rempli le rapport d'activité de l'année 2022** ; ainsi, ce bilan sera une photographie de l'activité de ces 14 dispositifs pour l'année 2022 ; peu de comparaisons pourront être faites avec les données des rapports d'activité des années précédentes et probablement pas non plus avec les bilans qui vont suivre.

**En 2022, un minimum de 111,8 équivalents temps plein (ETP)** intervient au sein de ces 14 dispositifs avec, comme les années précédentes, une part importante d'ETP correspondant aux métiers socioéducatifs (62 %), alors que les personnels sanitaires, et notamment les médecins, ont une part d'ETP relativement faible (11,5 % de l'ensemble).

Par ailleurs, 3,8 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires ont pu être répertoriés dans les structures.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues. Toutefois, pour les 14 CAARUD dont on dispose des données, on estime à **6 730 le nombre de personnes rencontrées** au moins une fois en 2022, dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif).

Parmi les personnes reçues dans les dispositifs en accueil fixe ou en unité mobile en 2022, 25 % sont des femmes et plus d'un tiers sont de **nouveaux contacts (35 %)**, ce qui témoigne d'un renouvellement de la file active relativement important dans ces 14 CAARUD.

La principale action réalisée auprès du public en 2022 est **l'action sociale (41 %)** combinée à une part non négligeable d'actions de **RdRD (26 %)**.

En 2022, on estime le nombre de seringues distribuées par les 14 CAARUD à près de 1 153 660, nombre difficilement comparable à ceux des années précédentes.

Cependant, il est important de noter que **la part des seringues usagées récupérées** en 2022 est relativement faible, représentant 58 % des seringues distribuées.

Concernant la distribution de matériel de prévention, les effectifs de 2022 ne concernant que 14 des 18 dispositifs de la région, seules les augmentations des effectifs observées entre 2022 et 2021 peuvent être considérées comme **de réelles augmentations**. C'est le cas du **matériel pour l'inhalation du crack** dont la distribution a globalement augmenté de 10 %, ainsi que la distribution des **matériels de prévention des IST** dont la distribution a augmenté de 9 % pour les préservatifs masculins, de 17 % pour les préservatifs féminins et de 13 % pour les gels lubrifiants.

En 2022, l'augmentation la plus notable concerne la distribution des éthylotests qui a quasiment doublé (+92 %).



## 6/ ANNEXES

### Textes réglementaires

#### *Textes d'application*

Le décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.

La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.

Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

#### *Code de l'action sociale et des familles*

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°

CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1

CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

#### *Code de la santé publique*

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

L'article concernant les missions des CAARUD est le suivant : [Art. R.3121-33-1](#)

## Liste des tableaux, graphes et cartes

### Tableaux

Tableau 1. Dotation annuelle, file active et dotation moyenne par patient dans les CAARUD d'Occitanie en 2022 (n=14) .....	6
Tableau 2. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD d'Occitanie selon les catégories professionnelles en 2022 (n=14) .....	7
Tableau 3. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2022* et % en 2021 et 2020.....	8
Tableau 4. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD en 2022.....	9
Tableau 5. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie en 2022.....	9
Tableau 6. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation de 14 des 18 CAARUD d'Occitanie en 2022* .....	11
Tableau 7. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2022* .....	12
Tableau 8. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2022* .....	13
Tableau 9. Nombre moyen de passages par usager dans la file active au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie, en 2022* .....	13
Tableau 10. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2022* .....	14
Tableau 11. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD* en Occitanie en 2022, % en 2021 et 2020.....	15
Tableau 12. Matériels de prévention diffusés par les 14 des 18 CAARUD .....	16
Tableau 13. Activités de médiation sociale des CAARUD d'Occitanie en 2022* .....	17

### Graphes

Graph 1. Part de la dotation Ondam (en %) dans les recettes des CAARUD en 2022 (n=14).....	5
Graph 2. Répartition des 14 dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2022 et nombre de sorties correspondantes .....	10
Graph 3. Répartition de la file active par modalité d'intervention dans les CAARUD en 2022 (n=14).....	12
Graph 4. Répartition des seringues fournies par les 14 CAARUD* selon le mode de distribution en 2022.....	16

### Cartes

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention en 2021.....	4
--	---